

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 6-10 novembre 2006

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2006/5(A,D,E,F,G,H,I)/2

30 octobre 2006

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2006/5-A/1)
- Procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes (document établi pour la consultation)
- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.2/2006/5-D/1)
- Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.2/2006/5-E/1)
- Rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement (WFP/EB.2/2006/5-F/1)
- Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (WFP/EB.2/2006/5-G/1)
- Progrès de l'application du Nouveau Modèle opératoire (WFP/EB.2/2006/5-H/1)
- Rapport sur les changements apportés aux politiques d'investissement du PAM (WFP/EB.2/2006/5-I/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES—NEW YORK

Référence: AC/1602

Comité consultatif pour les
questions administratives et budgétaires

20 octobre 2006

Monsieur le Directeur exécutif,

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie du rapport du Comité consultatif concernant les documents intitulés:

- Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2006/5-A/1)
- Procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes (document établi pour la consultation)
- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.2/2006/5-D/1)
- Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.2/2006/5-E/1)
- Rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement (WFP/EB.2/2006/5-F/1)
- Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (WFP/EB.2/2006/5-G/1)
- Progrès de l'application du Nouveau Modèle opératoire (WFP/EB.2/2006/5-H/1)
- Rapport sur les changements apportés aux politiques d'investissement du PAM (WFP/EB.2/2006/5-I/1)

M. James T. Morris
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration à sa prochaine session. Une version imprimée (dans toutes les langues) du texte du document sera à adresser au Comité consultatif dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération

(Signé) Rajat Saha
Président



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné les rapports intérimaires du Programme alimentaire mondial sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2006/5-A/1) et sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005 (WFP/EB.2/2006/5-D/1). Le Comité était également saisi, pour information, d'autres documents concernant les ressources et les questions financières et budgétaires, dont la liste figure à la fin du rapport. Pendant l'examen de ces documents, le Comité s'est réuni avec les représentants du Directeur exécutif du PAM en vidéoconférence et avec l'Inspecteur général du PAM à New York.
2. Le Comité constate avec satisfaction les efforts assidus déployés par le PAM pour améliorer la présentation de ses rapports et se félicite à cet égard de leur qualité et de leur clarté.

Rapport intérimaire sur l'application des normes IPSAS

3. Le Comité note qu'il s'agit du troisième rapport intérimaire du PAM sur l'application des normes IPSAS. Il rappelle que le premier rapport intérimaire, publié en février 2006, présentait les plans et les mesures prévus par le PAM pour mener à bien le projet et que le deuxième rapport intérimaire, soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2006, donnait des informations sur le financement requis pour l'application des nouvelles normes. Lors de la session annuelle, le Conseil a approuvé l'adoption par le PAM de ces mêmes normes à compter du 1er janvier 2008. Dans le troisième rapport intérimaire, le Directeur exécutif propose d'apporter des modifications au Statut, au Règlement général et au Règlement financier du PAM et indique que d'autres amendements pourraient être proposés ultérieurement à mesure que le projet sera mis en oeuvre et que ses incidences sur les règlements du PAM seront clairement établies.
4. À ce stade du projet d'adoption des normes IPSAS, les changements préconisés découlent principalement de la nécessité d'établir les états financiers sur une base annuelle et de distinguer clairement l'exercice financier, qui couvre une année civile, et l'exercice biennal. Le Comité note cependant que le cycle budgétaire biennal actuel sera maintenu. Les amendements proposés modifieraient la durée de l'exercice financier du PAM, qui serait annuel et non plus biennal. S'agissant de l'article 14.2 du Règlement financier sur la nomination du Commissaire aux comptes, il est proposé de remplacer le libellé actuel "Le Commissaire aux comptes est nommé pour un mandat de quatre ans couvrant **deux exercices financiers**" par "Le Commissaire aux comptes est nommé pour un mandat de quatre ans couvrant **quatre exercices financiers**". Le Comité estime que, dans ce contexte, l'expression "quatre années civiles" serait plus claire que "quatre exercices financiers". Le Conseil voudra peut-être examiner cette suggestion et demander au Directeur exécutif de

modifier en conséquence le libellé du nouvel article 14.2 du Règlement financier. Le Comité recommande au Conseil d'accepter les amendements au Statut, au Règlement général et au Règlement financier présentés aux annexes I à III du rapport.

5. Le Comité a été informé que, comme le PAM utilise déjà un système de planification des ressources, qui facilite l'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales, il a été décidé d'adopter les normes IPSAS dès 2008. Le calendrier suivi pour l'adoption de ces normes est également étroitement lié à la mise à niveau du système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II). Par ailleurs, le PAM aurait tout intérêt à mettre en œuvre les deux projets simultanément, ce qui faciliterait considérablement la mise en place des nouveaux modes opératoires, le lancement du système et la formation. Un budget biennal de 3,7 millions de dollars destiné à l'application des normes IPSAS a été approuvé par le Conseil en juin 2006. Ce budget comprend un montant de 800 000 dollars destiné à former le personnel sur le terrain aux nouveaux modes opératoires qui seront appliqués conformément aux nouvelles politiques comptables relatives aux immobilisations, aux inventaires et aux prestations dues au personnel.

6. Le système des Nations Unies devrait appliquer les normes IPSAS à compter du 1er janvier 2010, conformément à la résolution 60/283 (Partie IV) de l'Assemblée générale du 7 juillet 2006. Le Comité s'est enquis du niveau de coopération et de coordination au sein des Nations Unies sur la question. Il a notamment demandé si les résultats et enseignements obtenus par les premiers organismes à adopter les normes IPSAS, comme le PAM, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO), étaient effectivement mis à profit par les Nations Unies, notamment par les départements de la gestion et des opérations de maintien de la paix. Le Comité a été informé que l'application des normes IPSAS était effectivement coordonnée dans tout le système des Nations Unies par le Comité de pilotage du projet sur les normes IPSAS établi au sein du Groupe de travail des normes comptables, placé sous l'égide du Réseau Finances et Budget du Conseil des chefs de secrétariat. Des échanges réguliers ont lieu par le biais de ces mécanismes interorganisations, qui permettent de débattre des politiques et des activités liées à la mise en œuvre, et de partager les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience.

Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005

7. Après avoir examiné le rapport intérimaire du PAM sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005 (WFP/EB.2/2006/5-D/1), le Comité consultatif relève que 17 recommandations au total sur 45, soit 38 pour cent, ont été mises en œuvre au 31 août 2006. Le Comité se félicite des informations précises et claires fournies par le PAM en réponse aux recommandations et des mesures qu'il a adoptées. Le Comité note également que la plupart des recommandations ont été acceptées par le Secrétariat. Lorsque l'opinion du Secrétariat diffère de celle du Commissaire aux comptes, comme dans le cas de la recommandation 9 concernant la prise en charge du système par les utilisateurs et les procédures d'approbation par le biais des essais, le Comité demande que soit incluse dans le prochain rapport intérimaire toute réponse ou observation du Commissaire aux comptes concernant la position du PAM ou les mesures prises par le Secrétariat. Le Comité encourage le PAM à accélérer la mise en œuvre des recommandations restantes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004-2005.



Questions diverses

8. Le Comité prend note avec intérêt du rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement (WFP/EB.2/2006/5-F/1), étant donné que les acquis du PAM dans ce domaine intéressent particulièrement l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble des organismes qui entreprennent de mettre en œuvre des projets de planification des ressources similaires. Le Comité approuve sans réserve la recommandation du Commissaire aux comptes figurant au paragraphe 5 du rapport, laquelle souligne l'importance de "mettre à niveau l'ensemble des systèmes, y compris les modes opératoires autres que ceux relevant du système WINGS", compte tenu de l'avis du Commissaire aux comptes selon lequel la mise en œuvre initiale du logiciel SAP avait été trop individualisée pour être adaptée aux pratiques opérationnelles du PAM, risquant ainsi de rendre les mises à niveau et l'entretien futurs à la fois complexes et onéreux. Lors de ses discussions avec les représentants du Directeur exécutif, le Comité a été informé que ces recommandations servaient de base au plan de mise en œuvre de WINGS II et que tout était entrepris pour limiter au minimum le nombre d'adaptations apportées au logiciel standard.

9. Le Comité prend note avec intérêt du document de travail, soumis pour information, sur les procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes, qui présente les différentes pratiques adoptées dans le système des Nations Unies et propose quatre options possibles, ainsi qu'un résumé des discussions menées au sein du Bureau. Le Comité a été informé que ce document serait examiné par le Conseil, et a indiqué qu'il reviendrait sur cette question une fois les débats terminés.

10. Après en avoir fait la demande, le Comité a obtenu des informations complémentaires sur l'estimation et le financement des prestations dues au personnel après la cessation de service. Le PAM a fait savoir que le montant des engagements cumulés au 31 décembre 2003 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le régime des indemnités pour la cessation de service et le fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel s'élevait à 61,5 millions de dollars, et que ces engagements étaient intégralement couverts. Toutefois, compte tenu d'un certain nombre de modifications de l'évaluation actuarielle et des fluctuations des taux de change, l'estimation des engagements liés au personnel a été revue à la hausse et se montait à 111,2 millions de dollars en décembre 2005, dont 79,6 millions de dollars étaient financés et 31,6 millions de dollars n'étaient pas couverts. Le PAM a indiqué qu'il envisageait de financer le déficit prévu sur une période de 15 ans.

Documentation

Pour approbation

- Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2006/5-A/1)

Pour examen

- Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.2/2006/5-D/1)

Pour information

- Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.2/2006/5-E/1)
- Rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement (WFP/EB.2/2006/5-F/1)
- Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (WFP/EB.2/2006/5-G/1)
- Progrès de l'application du Nouveau Modèle opératoire (WFP/EB.2/2006/5-H/1)
- Rapport sur les changements apportés aux politiques d'investissement du PAM (WFP/EB.2/2006/5-I/1)
- Nomination du Commissaire aux comptes et reconduction de son mandat (document de travail)